Reçu en préfecture le 28/04/2023

### Publié le ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : Commune de SAINT-MAXIMIN (1)** 

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21380426300019

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DU TOUVET

M. 57

**Budget primitif** Voté par nature

**BUDGET**: Budget communal (3)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Reçu en préfecture le 28/04/2023





ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# **Sommaire**

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023 Envoyé en préfecture le 28/04/2023 Reçu en préfecture le 28/04/2023 B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Publié le B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet Sans Objet B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet B7.3 - Etat des emprunts garantis 44 B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet B8 - Subventions versées 46 B9 - Etat du personnel 47 B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C - Annexes budgétaires C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 50 C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 51 C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants) Sans Objet C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants) Sans Objet D - Autres éléments d'information D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet D3 - Décisions en matière de taux D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures
A - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

# I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	675

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 207,49
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 169,03
3	Dépenses d'équipement brut / population	829,88
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	21,90
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	21,67 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	195,10 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	70,99 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Publié le

### I - INFORMATIONS GENERALES **MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

ID: 038-213804263-20230404-10 23B-BF

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans »
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le

# I – INFORMATIONS GENERALES EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses Recettes Solde d'exécution ou résultat reporté Résultat ou solde (A) (2)					
TOTAL DU BUDGET	859 868,15	973 439,99	954 767,57			
Investissement	213 487,64	165 289,60	(3) 405 724,05	A2 357 526,01		
Fonctionnement	646 380,51	808 150,39	(4) 549 043,52	A3 710 813,40		

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses Recettes Solde (B)					Solde (B)
TOTAL des RAR	l + II	20 530,00	III + IV	180 827,93	B1	160 297,93
Investissement	1			180 827,93	B2	160 297,93
Fonctionnement			IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 228 637,34
Investissement	A2 + B2	517 823,94
Fonctionnement	A3 + B3	710 813,40

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



#### I - INFORMATIONS GENERALES ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)** 

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	ESTISSEMENT - TOTAL	(I) <b>20</b> 530,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	6 750,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	13 780,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	DNCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

# ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECEI LES

#### **DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVI	STISSEMENT – TOTAL	(III) 180 827,93
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 003,80
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	168 824,13
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

Berger Levrault

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	589 125,23	71 301,29
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	20 530,00	180 827,93
	(si solde négatif)	(si solde positif)
001 Solde d'execution de la section d'investissement réporte (1)	0,00	357 526,01
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	609 655,23	609 655,23
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 499 910,16	789 096,76
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Resultat de fonctionnement reporte (1)	0,00	710 813,40
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	1 499 910,16	1 499 910,16
TOTAL DU BUDGET (4)	2 109 565,39	2 109 565,39
	+  Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)  001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)  =  Total de la section d'investissement (2)  Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget  +  Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)  002 Résultat de fonctionnement reporté (1)  =  Total de la section de fonctionnement (3)	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)  + + + + + + + + + + + + + + + + + + +

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Publié le

Reçu en préfecture le 28/04/2023

### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISS

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	16 016,80	6 750,00	31 584,00	31 584,00	38 334,00
	204) (y compris opérations) (3)					
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	17 622,50	0,00	95 359,28	95 359,28	95 359,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	(4) Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	659 847,20	13 780,00	412 696,19	412 696,19	426 476,19
Total de	es dépenses d'équipement	693 486,50	20 530,00	539 639,47	539 639,47	560 169,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 584,64	0,00	49 485,76	49 485,76	49 485,76
18	Cpte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(BA,régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	48 584,64	0,00	49 485,76	49 485,76	49 485,76
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	742 071,14	20 530,00	589 125,23	589 125,23	609 655,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	11 087,34		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre tissement	11 087,34		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	753 158,48	20 530,00	589 125,23	589 125,23	609 655,23
		100,00,70	,	000 .20,20		000 000,E0

		+
Ī	D 004 COLDE DISVEGITION NEGATIS DEPORTS OU ANTIQUES	0.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 609 655,23

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<sup>(7)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID : 036-213604263-20230	+04-10_23B-BI
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	229 695,86	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
	le 138) (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 903,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'équipement	231 599,30	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	82 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
	1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	105 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
45	Chapitres d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	tiers (9)					
Total de	es recettes réelles d'investissement	337 249,70	180 827,93	61 443,80	61 443,80	242 271,73

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	40 40 4 70	0.057.40	0.057.40	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 184,73	9 857,49	9 857,49	9 857, <b>4</b> 9
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	10 184,73	9 857,49	9 857,49	9 857,49

TOTAL	347 434,43	180 827,93	71 301,29	71 301,29	252 129,22
		•			•

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	357 526,01

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	609 655,23
--	------------

#### Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR** LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

9 857,49

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - Envoyé en préfecture le 28/04/2023

réglementaires applicables. (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** Pour mémoire, Restes à réaliser **Propositions** Vote de **TOTAL** Chap. Libellé budget N-1 nouvelles (2) l'assemblée (= RAR + vote) précédent (1) 248 800,04 0,00 274 971,00 274 971,00 274 971,00 011 Charges à caractère général (3) 329 878,00 0,00 322 890,00 322 890,00 322 890,00 012 Charges de personnel et frais assimilés (3) 18 400.00 0.00 18 300.00 18 300.00 18 300.00 014 Atténuations de produits 0,00 0,00 0.00 0.00 0,00 016 APA 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 017 RSA / Régularisations de RMI 863 404,48 679 857,01 863 404,48 65 0,00 863 404,48 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus 1 479 565,48 1 479 565,48 1 479 565,48 1 276 935,05 0,00 Total des dépenses de gestion courante 66 Charges financières 11 388,31 0,00 10 487,19 10 487,19 10 487,19 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 67 Charges spécifiques (3) 0,00 0,00 0,00 0,00 68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3) 0,00 1 490 052,67 1 490 052,67 Total des dépenses réelles de 1 288 323,36 1 490 052,67

	es dépenses d'ordre de	10 184,73	9 857,49	9 857,49	9 857,49
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	d'investissement (4) Opérations ordre transf. entre	10 184,73	9 857,49	9 857,49	9 857,49
023	Virement à la section	0.00	0,00	0,00	0.00

|--|

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

_		
Ī	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 499 910,16

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

fonctionnement

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10 23B-BF

1D . 030-213004203-2023040-	10_230-01	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II	
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2	

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 043,00	0,00	10 611,05	10 611,05	10 611,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 481,30	0,00	83 676,00	83 676,00	83 676,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	247 272,00	0,00	256 103,00	256 103,00	256 103,00
731	Fiscalité locale	316 375,00	0,00	366 410,00	366 410,00	366 410,00
74	Dotations et participations (3)	60 656,72	0,00	56 847,00	56 847,00	56 847,00
75	Autres produits de gestion	15 549,21	0,00	15 449,21	15 449,21	15 449,21
	courante (3)					
Total de	es recettes de gestion courante	738 377,23	0,00	789 096,26	789 096,26	789 096,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	738 377,23	0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76

042	Opérations ordre transf. entre	11 087,34	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre de	11 087,34	0,00	0,00	0,00
fonctio	nnement				

TOTAL 749 464,5	7 0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76
-----------------	--------	------------	------------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	710 813,40

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 14
--

### Pour information :

١	AUTOFINANOEMENT PREVIOLONNEL		Il s'agit, pour un budget vo
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	0.057.40	des recettes réelles de fo
١	DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	9 857,49	financer le rembourseme
١	D'INVESTISSEMENT (6)		colloctivitó

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le

#### Berger Levrault

1 499 910,16

### II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – DEPENSES

NOL GENERALE - DEI ENGEG

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)** 

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	49 485,76	0,00	49 485,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	38 334,00	0,00	38 334,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	95 359,28	0,00	95 359,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	426 476,19	0,00	426 476,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	609 655,23	0,00	609 655,23

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 609 655,23

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	274 971,00		274 971,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	322 890,00		322 890,00
014	Atténuations de produits	18 300,00		18 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	863 404,48	0,00	863 404,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 487,19	0,00	10 487,19
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 857,49	9 857,49
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 490 052,67	9 857,49	1 499 910,16

_		
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Publié le

ID : 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

### II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 376,34	0,00	38 376,34
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	203 895,39	0,00	203 895,39
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 857,49	9 857,49
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	242 271,73	9 857,49	252 129,22

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	357 526,01
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	609 655,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 611,05		10 611,05
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 676,00		83 676,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	256 103,00		256 103,00
731	Fiscalité locale	366 410,00		366 410,00
74	Dotations et participations (8)	56 847,00		56 847,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	15 449,21	0,00	15 449,21
76	Produits financiers	0,50	0,00	0,50
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	789 096,76	0,00	789 096,76

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	710 813,40
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 499 910,16

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP -

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

erger evrault

## III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCIC

### **DEPENSES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	753 158,48	20 530,00	0,00	589 125,23	589 125,23	0,00	589 125,23	609 655,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 016,80	6 750,00	0,00	31 584,00	31 584,00	0,00	31 584,00	38 334,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 622,50	0,00	0,00	95 359,28	95 359,28	0,00	95 359,28	95 359,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	659 847,20	13 780,00	0,00	412 696,19	412 696,19	0,00	412 696,19	426 476,19
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	693 486,50	20 530,00	0,00	539 639,47	539 639,47	0,00	539 639,47	560 169,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	48 584,64	0,00		49 485,76	49 485,76		49 485,76	49 485,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	48 584,64	0,00	0,00	49 485,76	49 485,76	0,00	49 485,76	49 485,76
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	742 071,14	20 530,00	0,00	589 125,23	589 125,23	0,00	589 125,23	609 655,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	11 087,34			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	11 087,34			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou antic	oé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 609 655,23

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

## **RECETTES**

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	324 434,43	180 827,93	71 301,29	71 301,29	252 129,22
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	229 695,86	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 903,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	es recettes d'équipement	231 599,30	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	82 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	314 249,70	180 827,93	61 443,80	61 443,80	242 271,73
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 184,73		9 857,49	9 857,49	9 857,49
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre	10 184,73		9 857,49	9 857,49	9 857,49

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticip	é (7) 357 526,01

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

> Total des recettes d'investissement cumulées 609 655,23

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023

- Envoyé en préfecture le 28/04/2023
- Reçu en préfecture le 28/04/2023
- Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Levrau

## III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	753 158,48	20 530,00	0,00	589 125,23	589 125,23	0,00	589 125,23	609 655,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 016,80	6 750,00	0,00	31 584,00	31 584,00	0,00	31 584,00	38 334,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	3 000,00	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 500,00	2 500,00		22 084,00	22 084,00	0,00	22 084,00	24 584,00
2051	Concessions, droits similaires	9 266,80	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 250,00	1 250,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 622,50	0,00	0,00	95 359,28	95 359,28	0,00	95 359,28	95 359,28
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		4 525,00	4 525,00	0,00	4 525,00	4 525,00
2152	Installations de voirie	2 428,56	0,00		41 085,60	41 085,60	0,00	41 085,60	41 085,60
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00		6 892,68	6 892,68	0,00	6 892,68	6 892,68
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	550,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel informatique	12 693,94	0,00		2 002,00	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 950,00	0,00		558,00	558,00	0,00	558,00	558,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		10 296,00	10 296,00	0,00	10 296,00	10 296,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	659 847,20	13 780,00	0,00	412 696,19	412 696,19	0,00	412 696,19	426 476,19
231	Immobilisations corporelles en cours	659 847,20	13 780,00		412 696,19	412 696,19	0,00	412 696,19	426 476,19
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	s dépenses d'équipement	693 486,50	20 530,00	0,00	539 639,47	539 639,47	0,00	539 639,47	560 169,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

### Commune de SAINT-MAXIMIN - Rudget communal - RP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

0,00

0,00

			Commune de S	SAINT-MAXIMIN - BU	idget communal - E	3P - 2023		Envoyé en préfecture le 28/	
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Publié le information ID : 038-213804263-2023	TOT Berger Levrault
			I	budgétaire (3)		II			=   +
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	48 584,64	0,00		49 485,76	49 485,76		49 485,76	49 485,76
1641	Emprunts en euros	48 584,64	0,00		49 485,76	49 485,76		49 485,76	49 485,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	48 584,64	0,00	0,00	49 485,76	49 485,76	0,0	49 485,76	49 485,76
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	742 071,14	20 530,00	0,00	589 125,23	589 125,23	0,0	589 125,23	609 655,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	11 087,34			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	11 087,34			0,00	0,00		0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	11 087,34			0,00	0,00		0,00	0,00
_	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

0,00

0,00

Total des dépenses d'ordre

11 087,34

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(4)</sup> Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(5)</sup> Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(9)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS DE LOS CONTROL DE LA CONTROL

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023 Publié le

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUID :038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Cet état ne contient pas d'information.

Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

<u>III – VOTE DU BUDGET</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIL D: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Cet état ne contient pas d'information.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	324 434,43	180 827,93	71 301,29	71 301,29	252 129,22
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	229 695,86	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	52 868,20	47 576,20	7 595,00	7 595,00	55 171,20
1322	Subv. non transf. Régions	86 268,06	81 480,00	0,00	0,00	81 480,00
1323	Subv. non transf. Départements	70 559,60	19 767,93	23 976,26	23 976,26	43 744,19
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	20 000,00	3 500,00	3 500,00	23 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	1 903,44	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 903,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'équipement	231 599,30	168 824,13	35 071,26	35 071,26	203 895,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
10222	FCTVA	53 400,00	0,00	4 090,54	4 090,54	4 090,54
10226	Taxe d'aménagement	17 246,60	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
10251	Dons et legs en capital	12 003,80	12 003,80	282,00	282,00	12 285,80
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes financières	82 650,40	12 003,80	26 372,54	26 372,54	38 376,34
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes réelles	314 249,70	180 827,93	61 443,80	61 443,80	242 271,73
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 184,73		9 857,49	9 857,49	9 857,49
2802	Frais liés à la réalisation de document	9 290,73		8 962,29	8 962,29	8 962,29
28088	Autres immobilisations incorporelles	494,00		495,20	495,20	495,20
281532	Réseaux d'assainissement	400,00		400,00	400,00	400,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'ordre	10 184,73		9 857,49	9 857,49	9 857,49

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

#### Berger Levfault

Publié le

# III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

#### **DEPENSES**

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la			dépenses	dépenses	Vote)
				séance			gérées dans le	gérées hors AE	
			I	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE		III = I + II
	TOTAL	1 298 508,09	0,00	0,00	1 499 910,16	1 499 910,16	0,00	1 499 910,16	1 499 910,16
011	Charges à caractère général (3)	248 800,04	0,00	0,00	274 971,00	274 971,00	0,00	274 971,00	274 971,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	329 878,00	0,00		322 890,00	322 890,00		322 890,00	322 890,00
014	Atténuations de produits	18 400,00	0,00		18 300,00	18 300,00		18 300,00	18 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	679 857,01	0,00	0,00	863 404,48	863 404,48	0,00	863 404,48	863 404,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	1 276 935,05	0,00	0,00	1 479 565,48	1 479 565,48	0,00	1 479 565,48	1 479 565,48
66	Charges financières	11 388,31	0,00		10 487,19	10 487,19		10 487,19	10 487,19
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	11 388,31	0,00	0,00	10 487,19	10 487,19		10 487,19	10 487,19
Total des	s dépenses réelles	1 288 323,36	0,00	0,00	1 490 052,67	1 490 052,67	0,00	1 490 052,67	1 490 052,67
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 184,73			9 857,49	9 857,49		9 857,49	9 857,49
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	10 184,73			9 857,49	9 857,49		9 857,49	9 857,49

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cum	ées 1 499 910,16

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

Berger Levrault

Ш

В

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

# RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	I		II	`     =   +
	TOTAL	749 464,57	0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76
013	Atténuations de charges (2)	30 043,00	0,00	10 611,05	10 611,05	10 611,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 481,30	0,00	83 676,00	83 676,00	83 676,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	247 272,00	0,00	256 103,00	256 103,00	256 103,00
731	Fiscalité locale	316 375,00	0,00	366 410,00	366 410,00	366 410,00
74	Dotations et participations (2)	60 656,72	0,00	56 847,00	56 847,00	56 847,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	15 549,21	0,00	15 449,21	15 449,21	15 449,21
Total de	s recettes de gestion des services	738 377,23	0,00	789 096,26	789 096,26	789 096,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
Total de	s recettes réelles	738 377,23	0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	11 087,34		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 087,34		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	710 813,40

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 499 910,16

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



Publie le ID : 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	1 298 508,09	0,00	0,00	1 499 910,16	1 499 910,16	0,00	1 499 910,16	1 499 910,16
011	Charges à caractère général (4)	248 800,04	0,00	0,00	274 971,00	274 971,00	0,00	274 971,00	274 971,00
6061	Fournitures non stockables	27 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00		20 303,00	20 303,00	0,00	20 303,00	20 303,00
6062	Fournitures non stockées	12 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,000	8 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		4 110,00	4 110,00	0,00	4 110,00	4 110,00
6063	Fournitures entretien, petit équipement	10 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		4 760,00	4 760,00	0,00	4 760,00	4 760,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6067	Fournitures scolaires	4 100,00	0,00		4 560,00	4 560,00	0,00	4 560,00	4 560,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	26 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
613	Locations	5 500,00	0,00		4 750,00	4 750,00	0,00	4 750,00	4 750,00
61521	Entretien terrains	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 955,00	0,00		12 620,00	12 620,00	0,00	12 620,00	12 620,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	56 120,00	0,00		49 676,00	49 676,00	0,00	49 676,00	49 676,00
61524	Entretien bois et forêts	21 000,00	0,00		18 120,00	18 120,00	0,00	18 120,00	18 120,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 700,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	6 321,60	0,00		5 065,00	5 065,00	0,00	5 065,00	5 065,00
6161	Multirisques	4 242,00	0,00		4 624,00	4 624,00	0,00	4 624,00	4 624,00
618	Divers	1 995,00	0,00		510,00	510,00	0,00	510,00	510,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	13 780,00	0,00		23 300,00	23 300,00	0,00	23 300,00	23 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 818,44	0,00		14 355,00	14 355,00	0,00	14 355,00	14 355,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 780,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour Pub	olié le Pour	TOTLEVIault
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information ID:	038-213804263-20230	404-10_23B-BF
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
1			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
625	Déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais	4 500,00	0,00		7 213,00	7 213,00	0,00	7 213,00	7 213,00
627	télécommunication Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 593,00	0,00		1 920,00	1 920,00	0,00	1 920,00	1 920,00
6282	Frais de gardiennage	165,00	0,00		972,00	972,00	0,00	972,00	972,00
6283	Frais de gardiermage	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	50,00	0,00		1 763,00	1 763,00	0,00	1 763,00	1 763,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 430,00	0,00		4 800.00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
	organismes)	200,00	0,00				3,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais	329 878,00	0,00		322 890,00	322 890,00		322 890,00	322 890,00
	assimilés (4) (5)								
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		2 800,00	2 800,00		2 800,00	2 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 400,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
6411	Personnel titulaire	185 000,00	0,00		184 550,00	184 550,00		184 550,00	184 550,00
6413	Personnel non titulaire	34 000,00	0,00		31 450,00	31 450,00		31 450,00	31 450,00
6415	Congés payés	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	104 378,00	0,00		97 640,00	97 640,00		97 640,00	97 640,00
6470	Autres charges sociales	100,00	0,00		1 150,00	1 150,00		1 150,00	1 150,00
014	Atténuations de produits	18 400,00	0,00		18 300,00	18 300,00		18 300,00	18 300,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	18 400,00	0,00		18 300,00	18 300,00		18 300,00	18 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	679 857,01	0,00	0,00	863 404,48	863 404,48	0,00	863 404,48	863 404,48
65134	Aides	900,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
65311	Indemnités de fonction	40 600,00	0,00		39 750,00	39 750,00	0,00	39 750,00	39 750,00
65313	Cotisations de retraite	1 700,00	0,00		1 690,00	1 690,00	0,00	1 690,00	1 690,00
65315	Formation	2 788,00	0,00		3 193,00	3 193,00	0,00	3 193,00	3 193,00
6553	Service d'incendie	14 791,23	0,00		15 685,00	15 685,00	0,00	15 685,00	15 685,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	13 230,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	1 220,00	0,00		1 160,00	1 160,00	0,00	1 160,00	1 160,00
65818	Autres	0,00	0,00		1 104,00	1 104,00	0,00	1 104,00	1 104,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	604 627,78	0,00		791 722,48	791 722,48	0,00	791 722,48	791 722,48

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Pour Publié le Pour formation ID : 038-213804263-20230404-10-23B-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	information ID	olié le <b>Pour</b> : 038 <sup>1</sup> 213804263-20230	
		précédent (2)	ı	les AE lors de la séance budgétaire (3)		п	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	(1)	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses de gestion des services	1 276 935,05	0,00	0,00	1 479 565,48	1 479 565,48	0,00	1 479 565,48	1 479 565,48
66	Charges financières	11 388,31	0,00		10 487,19	10 487,19		10 487,19	10 487,19
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 388,31	0,00		10 487,19	10 487,19		10 487,19	10 487,19
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des d	charges financières et spécifiques	11 388,31	0,00	0,00	10 487,19	10 487,19		10 487,19	10 487,19
Total des d	dépenses réelles	1 288 323,36	0,00	0,00	1 490 052,67	1 490 052,67	0,00	1 490 052,67	1 490 052,67
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 184,73			9 857,49	9 857,49		9 857,49	9 857,49
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	10 184,73			9 857,49	9 857,49		9 857,49	9 857,49
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	Total des dépenses d'ordre				9 857,49	9 857,49		9 857,49	9 857,49

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

<sup>(6)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

<sup>(10)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le ID : 038-213804263-20230404-10\_23B-BF



# III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1		II	III = I + II
TOTAL		749 464,57	0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76
013	Atténuations de charges (3)	30 043,00	0,00	10 611,05	10 611,05	10 611,05
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 043,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	111,05	111,05	111,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 481,30	0,00	83 676,00	83 676,00	83 676,00
7022	Coupes de bois	53,80	0,00	7 326,00	7 326,00	7 326,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	950,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7032	Stationnement et location voie publique	3 190,00	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	63 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 287,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	247 272,00	0,00	256 103,00	256 103,00	256 103,00
73211	Attribution de compensation	210 000,00	0,00	210 659,00	210 659,00	210 659,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	23 552,00	23 552,00	23 552,00
73221	FNGIR	21 892,00	0,00	21 892,00	21 892,00	21 892,00
738	Autres impôts et taxes	15 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	316 375,00	0,00	366 410,00	366 410,00	366 410,00
73111	Impôts directs locaux	268 700,00	0,00	292 215,00	292 215,00	292 215,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	5 000,00	0,00	29 459,00	29 459,00	29 459,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	42 648,00	0,00	44 736,00	44 736,00	44 736,00
7318	Autres	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	60 656,72	0,00	56 847,00	56 847,00	56 847,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	204,00	204,00	204,00
741121	DSR des communes	12 477,00	0,00	14 581,00	14 581,00	14 581,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	255,00	255,00	255,00
744	FCTVA	1 400,00	0,00	841,00	841,00	841,00
74718	Autres participations Etat	436,32	0,00	102,00	102,00	102,00
7472	Participation régions	2 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	9 356,00	0,00	8 190,00	8 190,00	8 190,00
74748	Participation autres communes	12 728,40	0,00	10 812,00	10 812,00	10 812,00
74751	Participation GFP de rattachement	633,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	18 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 676,00	0,00	21 862,00	21 862,00	21 862,00

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	VotPublié lessemblée	Total
	budget			nouvelles	ID: 038-213804263-2	0230404-10_23B-BF e)
		précédent (2)	1		П	III = I + II
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	15 549,21	0,00	15 449,21	15 449,21	15 449,21
752	Revenus des immeubles	15 000,00	0,00	14 900,00	14 900,00	14 900,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	189,21	0,00	189,21	189,21	189,21
7588	Autres produits divers gestion courante	360,00	0,00	360,00	360,00	360,00
Total des rece	ttes de gestion des services	738 377,23	0,00	789 096,26	789 096,26	789 096,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
7688	Autres	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes réelles	738 377,23	0,00	789 096,76	789 096,76	789 096,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	11 087,34		0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	11 087,34		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes d'ordre	11 087,34		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(8)</sup> Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<sup>(9)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le

Berger Levfault

IV – ANNEXES

# ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

# **B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 027 103,27									
1641 Emprunts en euros (total)					1 027 103,27									
1988456 5873682 9895865 MON242377EUR/02	CREDIT AGRICOLE SRA CAISSE D'EPARGNE CAISSE D EPARGNE CAISSE FRANCAISE DE			03/04/2020 25/06/2020 25/05/2017 01/03/2007	300 000,00 124 103,27 103 000,00 200 000,00	F F F		1,350 1,890 1,680 4,220	0,000 0,000 0,000 0,000		A A T A	х х х	0 0 0	A-1 A-1 A-1 A-1
MON508487EUR/05	FINANCEMENT LA BANQUE POSTALE			01/09/2016	300 000,00	F		1,630	0,000		Т	Х	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

		Reçu en préf	Dargar											
					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat				Publié le		Berger Levrault	
Nature			Date	Date du		Type de		Taux	Taux initial		1 0110	304263-2023 Profil	0404-10_23E	Outo
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
(Total)														
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 027 103,27									

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Publié le

Reçu en préfecture le 28/04/2023

# IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF **B1.2** 

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		643 308,91					49 485,76	10 487,19	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		643 308,91					49 485,76	10 487,19	0,00	0,00
1988456 5873682 9895865 MON242377EUR/02		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	258 501,32 106 211,69 78 024,95 21 642,99 178 927,96	0,00 0,00 14,00 4,00	FFF		0,000 0,000 0,000 0,000	13 632,38 6 190,70 4 793,56 5 080,05	3 489,77 2 007,40 1 280,72 913,33	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
MON508487EUR/05		0,00	A-1	0,00	8,00	F		0,000	19 789,07	2 795,97 0,00	0,00	0,00 0,00
1643 Emprunts en devises (total)  16441 Emprunts assortis d'une option de triage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

							s et dettes au 01/01/	/NI			Reçu en pı Publié le	réfecture le 28/04/20	Berger Levrault	
						Imprunt	Taux d'intérêt					3804263-20230404-	10_23B-BF	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charge	es d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

0,00

0,00

49 485,76

10 487,19

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

0,00

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

643 308,91

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

Total général

- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

Berger

### IV - ANNEXES

# ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

#### B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## **B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Ind	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	643 308,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ommune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - 2023	Envoyé en préfecture le 28/04/2023	
	Reçu en préfecture le 28/04/2023	
IV – ANNEXES	Publié le	
	ID: 038-213804263-20230404-10_23B-BF	

#### **ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant rési-		rési-		al		à la date e u budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7) modifier l'emprunt		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	789 096,76

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	0,00

<sup>(1)</sup> Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(2)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(3)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(4)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Berger

ıblié le

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

# IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

### SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	
	INVESTISSEMENT (total)					
	FO	NCTIONNEMENT (total)			0,00	
6574			ACCA	Association	0,00	
6574			Club des cygnes de la Tour	Association	0,00	
6574			Vivre à Saint-Maximin	Association	0,00	
6574			Association Sportive de St	Association	0,00	
			Maximin			
6574			Coopérative scolaire	Association	0,00	
6574			ANACR	Association	0,00	
6574			Arcade	Association	0,00	
6574			FNACA	Association	0,00	
6574			Les amis des animaux	Association	0,00	
6574			Radio Grésivaudan	Association	0,00	
6574			Equilibre	Association	0,00	
6574			Amicale des donneurs de sang	Association	0,00	
6574			ADMR	Association	0,00	
6574			Vive l'école	Association	0,00	

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versée la subvention.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Berger

Publié le

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

<del>B9</del>

### **IV - ANNEXES**

#### ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

#### **B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM	PLOIS BUDGETAIRES
510.020 00 2 25.0 (.)	(=)	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl FILIERE SOCIALE (d)	000	2,00 1,00 1,00 <b>0,00</b>	0,00 0,00 0,00 <b>0,00</b>	2,00 1,00 1,00 <b>0,00</b>	2,00 1,00 1,00 <b>0,00</b>	0,00 0,00 0,00 <b>0,00</b>	2,00 1,00 1,00 <b>0,00</b>
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	С	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	1,00	8,00	7,00	0,00	7,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



IV - ANNEXES

#### ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

**B9** 

ID: 038-213804263-20230404-10 23B-BF

#### D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	CTEUR REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	С	TECH	343	0,00	A 3-3-4	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP) :
  - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
  - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
  - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
  - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
  - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
  - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
  - 343-1-343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
  - 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

#### Commune de SAINT-MAXIMIN - Budget communal - BP - ZENVoyé en préfecture le 28/04/2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES</b>

C1.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	49 485,76	I 49 485,76
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	49 485,76	49 485,76
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	49 485,76	49 485,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	49 485,76	20 530,00	0,00	70 015,76

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023 Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le

Berger Levrault

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES

**EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES** 

C1.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	35 948,03	III 35 948,03
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	26 090,54	26 090,54
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	4 090,54	4 090,54
10226	Taxe d'aménagement (3)	22 000,00	22 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (4)	9 857,49	9 857,49
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 962,29	8 962,29
28088	Autres immobilisations incorporelles	495,20	495,20
281532	Réseaux d'assainissement	400,00	400,00
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	35 948,03	180 827,93	357 526,01	0,00	574 301,97

	N	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		70 015,76
Ressources propres disponibles	IV	574 301,97
Solde	V = IV – II (8)	504 286,21

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

e publicets retraçant les dépenses et les



ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II Présentation générale du budget vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

Reçu en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Publié le



# IV – ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

	Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des	s ressources						
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permi	s de conduire	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certific	cats d'immatriculation des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de c	consommation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transpo	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'oc		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	u droit d'octroi de mer auxquels ums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	ale des ressources						
Taxe d'aménagem	ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité fo	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consor	nmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remor montagne	ntées mécaniques des zones de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				·	
TFPB		679 200,00	0,00	44,14	0,00	299 798,88	0,00
TFPNB		26 500,00	0,00	73,77	0,00	19 549,05	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation s	sur les résidences secondaires	48 531,00	0,00	9,00	0,00	4 367,79	0,00
TOTAL		754 231,00	0,00			323 715,72	0,00

<sup>(1)</sup> Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

<sup>(2)</sup> Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

38426

Code INSEE

#### Commune de SAINT-MAXIMIN

Commune

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

ID: 038-213804263-20230404-10\_23B-BF

Reçu en préfecture le 28/04/2023 BP

Publié le

# ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

12

Nombre de membres présents : 🗸 🗸 🐧

Nombre de suffrages exprimés : 11 (un pouveir)

VOTES:

Pour

1 0

Contre Abstentions

Date de convocation :

30/03/2023

SAINT-MAXIMIN

04/04/2023

Le Maire

Présenté par le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

Α

SAINT-MAXIMIN

, le 04/04/2023

le Conseil Municipal

Barthe-Bougenaux Dominique	Lapulu.
Bernou Julien	
Bouchet-Bert-Manoz Jean-Marc	Jand Coffee
Ceria Patrick	( Links
Foudon Alexandra	A
Juste Xavier	
Juste-Lapied Véronique	Laulin.
Louis Hervé	
Malard Stéphane	ble
Nunez Raymond	
Rivaux Marie-Christine	
Roziau Olivier	Rew!
	17

Certifié exécutoire par le et de la publication, le

Maire

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

À

SAINT-MAXIMIN

, le 0 4 AVR. 2023

Olivier RoziAU maire